

**DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO
CTA DU 19 JANVIER 2021
Académie de Bordeaux**

Madame La Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Technique Académique,

Vœux

Permettez-nous tout d'abord de vous souhaiter, au nom de tous les militants de la FNEC-FP-FO, une bonne année 2021, ou du moins la meilleure possible. Nous espérons bien évidemment qu'elle sera celle qui verra la fin de cette pandémie, mais aussi de toutes les politiques de régression sociale et des libertés que continue de porter le gouvernement et ce malgré l'ampleur des oppositions.

Concernant la lutte contre la pandémie, l'année débute mal, puisque le train de mesures supplémentaires annoncé ce jeudi 14 janvier par le gouvernement dans l'Education Nationale, ne contribuera pas à la combattre efficacement. En effet, au lieu de donner des moyens permettant de pouvoir accueillir en « présentiel » tous les élèves avec une véritable protection pour tous, c'est-à-dire en créant les postes nécessaires, le gouvernement a préféré faire un coup de communication avec l'annonce du million de test par mois... Comparé aux 7 millions de personnes (enseignants + élèves) que compte le second degré, nous sommes bien loin d'un dépistage systématique !

Moyens d'enseignement 2021-2022

Et l'année commence aussi très mal si on en juge par les moyens alloués à l'Académie de Bordeaux. En effet, ils sont très insuffisants, puisque **malgré une démographie en hausse d'environ 2500 élèves à la rentrée 2021 dans le second degré, il est prévu 112 suppressions d'emplois**. Certes, vous allez nous expliquer que la priorité de ce gouvernement se porte sur le premier degré et que 75 créations de postes de PE sont prévues. Oui, nous ne pouvons que nous réjouir lorsqu'il y a des créations d'emplois, toutefois, n'oublions pas que le P/E de l'académie (taux d'encadrement) reste encore et toujours en dessous de la moyenne nationale et que 27 suppressions de postes sont prévues sur 4 départements. Oui, seule la Gironde gagne des postes, les autres départements en perdent.

Madame La Rectrice, nous souhaitons donc exprimer ici notre colère et nous regrettons fortement que le « quoi qu'il en coûte », cher au Président de la République dans cette période de pandémie, ne s'applique pas à l'Education Nationale.

D'ailleurs, cette colère est partagée par de nombreux collègues et **plusieurs organisations syndicales appellent à la grève et à manifester mardi 26 janvier** pour notamment **réclamer les créations de postes nécessaires à un service public digne de ce nom**. Madame La Rectrice, vous mettez en avant le fait que dans notre académie nous ne faisons pas assez d'heures supplémentaires, en tout cas par rapport à la moyenne nationale, mais sachez que la grande majorité des enseignants de notre académie ne souhaite pas travailler davantage !

Oui, beaucoup sont épuisés !

Epuisés par les conditions sanitaires qui dégradent leurs conditions de travail et augmentent leur charge de travail.

Epuisés aussi par les différentes réformes qui contribuent également à une surcharge de travail et font perdre aux enseignants le sens de leurs missions.

Madame La Rectrice, est-il possible d'imaginer que la vie n'est pas que travail et qu'il est peut-être nécessaire de trouver un certain équilibre afin de s'acquitter du meilleur engagement possible vis à vis de nos élèves ?

La FNEC-FP-FO demande donc des moyens supplémentaires aussi pour alléger les effectifs par classe et oppose au Grenelle de l'Education le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.

Baccalauréat

Concernant le baccalauréat, le contexte de la crise sanitaire révèle au grand jour une réforme profondément inégalitaire au calendrier intenable. La tenue d'épreuves de spécialité dès mars n'est pas compatible avec l'assimilation de connaissances solides et exigeantes dans une discipline. Les élèves ont subi un enseignement incomplet dès la Première et, pour beaucoup d'entre eux, la division des horaires par deux depuis novembre 2020. Dans l'immédiat, afin de répondre aux difficultés rencontrées dans les établissements, la FNEC-FP-FO demande le report à juin des épreuves de mars. Nous condamnons fermement et demandons le retrait de l'ordonnance du 24 décembre 2020 qui prévoit l'adaptation des épreuves. La FNEC-FP-FO demande également le rétablissement des épreuves terminales et nationales du baccalauréat.

Nous porterons toutes ces revendications le 26 janvier.

AED

Les AED sont eux aussi très en colère... D'ailleurs Madame La Rectrice, peut-être avez-vous pu vous en rendre compte très directement ce matin lors de votre visite au collège Blanqui ? Un rassemblement est prévu demain mercredi 20 janvier devant le Rectorat. Normalement, vous connaissez bien leurs revendications, puisque vos services les ont reçus en audience le 1^{er} décembre. Rappelons ici les 2 principales :

- 🗣️ Création d'un statut d'éducateur scolaire ;
- 🗣️ Augmentation/réévaluation du nombre de personnels dans les établissements

Les réponses qui leur ont été apportées jusqu'ici ne sont pas satisfaisantes.

4^{ème} & 3^{ème} SEGPA

Madame La Rectrice, nous souhaitons aussi vous alerter sur la situation des SEGPA de l'académie, car il semblerait que les DASEN aient décidé de supprimer des heures d'atelier aux élèves de classe de 4^{ème} et de 3^{ème}. Oui, alors que nous savons tous que ces élèves en très grande difficulté ont besoin d'heures d'atelier en groupe afin de ne pas être décrocheurs et de pouvoir ainsi envisager un avenir professionnel, nous apprenons donc qu'il a été décidé que ces élèves soient réunis en classe entière durant 2 heures hebdomadaires en classe de 4^{ème} et 4 heures en classe de 3^{ème} afin de suivre des cours ayant pour objectif officiel la découverte du monde économique et professionnel et les métiers, mais aussi des différentes voies de formation. Tout cela pour, en théorie, que les élèves commencent à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle...

Dans cette affaire, les services de la DSDEN de la Gironde par exemple, affirment appliquer simplement l'arrêté du 31 juillet 2017, alors qu'en réalité c'est plutôt celui du 21 octobre 2015 auquel ils font référence, sans tenir compte justement de la modification apportée en 2017 !

En effet, alors que l'article 2 de 2015 parlait d'un « enseignement de complément de découverte professionnelle », celui de 2017 indique bien que « les élèves des classes de quatrième et troisième... bénéficient d'un enseignement de découverte professionnelle... ». Il n'y a donc pas d'ambiguïté : la découverte professionnelle est bien de 6 heures en quatrième et de 12 heures en troisième, telle que définie dans le volume horaire de l'arrêté du 21 octobre 2015.

Les 4 heures « d'enseignement complémentaire » prises sur le volume total ne concernent pas précisément la découverte professionnelle... Pourtant, les DASEN ont décidé de l'interpréter de cette façon. Pourquoi ne pas utiliser notamment la dotation horaire complémentaire de 3 heures ? Cette mesure nous rappelle celle d'il y a quelques années lorsqu'il avait été décidé de diminuer les moyens alloués aux dispositifs ULIS. Madame La rectrice, pourquoi existe-t-il autant de décalage entre les discours et les actes ? Le handicap et l'inclusion sont-ils réellement des priorités de ce gouvernement ? Font-ils partie de vos priorités ?

Madame La Rectrice, si nous avons l'esprit mal tourné, nous pourrions imaginer que tout semble mis en œuvre pour mettre en péril toutes les structures et dispositifs dus aux élèves ayant besoin d'enseignements adaptés ou spécialisés... Nous pourrions imaginer que l'objectif est de les faire disparaître afin qu'il n'y ait plus qu'une seule et unique voie pour tous et que l'inclusion systématique devienne une réalité à marche forcée. Madame La Rectrice, **la FNEC-FP-FO vous demande d'intervenir afin que soient rétablis les horaires d'atelier : 6 heures en 4^{ème} et 12h en 3^{ème}.** Dans le cas contraire, ce sont les élèves et les PLP qui vont être mis en difficulté.

AESH

En ce qui concerne les AESH, à la lecture de la grille d'avancement indiciaire proposée par le Rectorat, la FNEC-FP-FO note que ses revendications en terme de rémunération et d'avancement, portées lors de l'audience du 16 novembre dernier, sont en partie prises en compte. Nous nous en félicitons. **Nous apprécions notamment qu'il n'y ait pas de corrélation entre le passage à un niveau supérieur et l'entretien professionnel*.**

Cependant, deux points de divergence pourraient nous conduire à un vote d'abstention sur la grille proposée. Le premier concerne le passage au Niveau 2 de la grille lors du renouvellement du CDD, soit au bout de 3 ans d'exercice et non pas dès la fin de la première année d'exercice, comme l'ont obtenu les AESH de l'Académie de Poitiers, académie qui fait pourtant partie, comme tout le monde le sait, de la même Région académique que l'Académie de Bordeaux. Le second porte sur la date tardive de la mise en application de la nouvelle grille. En effet, la FNEC-FP-FO demande qu'elle se fasse au plus tard avant la fin de cette année scolaire 2020/2021.

Lignes directrices de gestion

Lors de ce CTA, il est prévu un vote sur les lignes directrices de gestion de l'Académie de Bordeaux relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il s'agit du nouveau dispositif prévu pour améliorer la gestion de la fonction publique. Nous savons bien qu'il n'en est rien. Nous le constatons même au quotidien en ce moment par rapport à la validation des barèmes du mouvement INTER. Les gestionnaires ont pour consigne de ne pas échanger avec les commissaires paritaires sur les dossiers individuels et c'est donc via les agents concernés par un problème que nous essayons d'agir pour faire corriger les éventuelles erreurs... Et tout est beaucoup plus compliqué pour tout le monde, gestionnaires compris. Oui, afin que l'échange soit audible et constructif, nous devons les uns et les autres prendre beaucoup de temps et dépenser beaucoup d'énergie. Certains peuvent même y voir une

sorte de maltraitance envers les agents publics. Oui, maltraitance envers ceux qui sont gérés par la DPE parce qu'il leur manque des clefs pour comprendre les règles. Maltraitance également envers les agents gestionnaires qui voient leurs conditions de travail dégradées et qui peuvent estimer que leurs missions ont perdu du sens.

Pour le reste, nous interviendrons au fur et à mesure du déroulement de l'ordre du jour de ce CTA. Mais pour terminer cette déclaration nous souhaitons vous interpeller, Madame La Rectrice, sur le calendrier des instances qui vont siéger dans les prochaines semaines sur les DGH et les créations/suppressions de postes. Les chefs d'établissement ont reçu pour consigne de tenir un Conseil d'Administration avant les vacances de février afin d'informer les représentants des personnels des créations et suppressions de postes qui sont de la compétence de l'autorité académique... mais qui découlent de la répartition des moyens donnés aux établissements qui elle, est de la compétence des Conseils d'Administration... Conseils d'Administration qui ne pourront pas exercer leur compétence puisque les DGH n'auront pas encore été officialisées par les CTSD... Le serpent qui se mord la queue en quelque sorte...

Madame La Rectrice, n'y aurait-il pas comme un manque de respect du Code de l'Education ? Les représentants des personnels sont-ils condamnés dans cette académie à un simple rôle de potiche ? Merci de nous éclairer.

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC-FP-FO
Isabelle Haye, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**

* Lors du CTA, l'Administration a fait marche arrière. En effet, il y aura malheureusement bien corrélation entre l'entretien professionnel et le passage à l'échelon supérieur. En revanche, si l'entretien professionnel ne peut se tenir pour des raisons d'organisation, alors cela ne sera pas bloquant. **Nous avons donc voté CONTRE.**